

Compte-rendu de la visite du site « Lido de Thau »

Point de vue du Conseil scientifique

Rédaction François Léger – Janvier 2020

Le conseil scientifique réunit des chercheurs aux compétences diverses et complémentaires. Il a pour fonction d'accompagner la réflexion stratégique du Conservatoire du Littoral en matière d'acquisition et de gestion de ses sites. La dimension d'anticipation et de prospective est d'autant plus essentielle dans cette mission que le contexte actuel de changement climatique oblige toujours plus le Conservatoire à inscrire son action dans une perspective de dynamique à long terme.

Les expertises collectives de terrain réalisées par les membres du conseil constituent des occasions privilégiées pour ancrer leur réflexion sur des situations concrètes. Sollicitées par les délégations, elles permettent également d'apporter des réponses aux interrogations des agents de terrain et de leurs partenaires locaux, qui concernent souvent la question de la pertinence et de la cohérence des actions immédiates et des dynamiques de long terme.

La visite du conseil scientifique sur le site du Lido de Thau, les 15 et 16 mai 2019, s'inscrivait dans cette perspective. La délégation était composée, pour le conseil scientifique de Catherine Gabrié Océanographe ; Patrick Mocquay, politiste ; Marc Robin, géographe ; Thierry Taton, écologue ; François Léger, agroécologue et président du Conseil scientifique et Hélène Rey-Valette, géographe (invitée). Le Conservatoire du Littoral était représenté par Odile Gauthier sa Directrice ; Patrick Bazin Directeur de la Gestion patrimoniale ; Guillemette Roland, Directrice de l'Action foncière et des Systèmes d'Informations ; Mathieu Delabie Délégué de rivages pour Languedoc-Roussillon, Claudine Loste Déléguée-Adjointe de rivage pour le Languedoc-Roussillon ; Pascal Cavallin responsable de la coordination scientifique ; Adrien Privat responsable de la mission « Interface Terre-Mer » ; Tony Durozier, Chargé de mission Adapto pour la Manche-Mer-du-Nord.

Outre des considérations générales habituelles sur la gestion des terrains du CDL, l'avis du conseil était particulièrement sollicité sur deux points : (i) la demande d'irrigation des vignes détenues par la société Grands Domaines du Littoral sur les terrains du Conservatoire ; (ii) la cohérence d'aménagements envisagés pour le renforcement des digues côté lagune avec les enjeux de gestion actuels.

L'avis suivant repose sur l'analyse des documents qui nous été transmis, les rencontres avec les acteurs locaux de la gestion et la visite de terrain qui nous a permis de parcourir l'ensemble des sites propriété du conservatoire.

1) Avis sur la gestion des sites naturels du conservatoire

Le Conservatoire du littoral intervient sur le Lido de Thau depuis les années 2000 sur un périmètre autorisé de 1039 ha. En 2019, ses propriétés représentent 524 ha répartis en 3 secteurs : les salins de Villeroy au nord ; la zone centrale (303 ha) ; les salins du Castellans au sud. Dans le secteur central, 40 ha faisant partie de l'emprise du Conservatoire correspondant à l'ancienne décharge de la Ville de Sète ont été revendus à SAM qui a pris en charge la réhabilitation de ce site très dégradé.

Le site présente un grand nombre d'enjeux naturalistes importants : 14 habitats d'intérêt communautaire liés aux habitats lagunaires et aux zones humides périphériques, dont le bon fonctionnement dépend de la saisonnalité méditerranéenne d'inondations et d'assecs. Ces habitats présentent un bon état de conservation, grâce en particulier à l'utilisation judicieuse des eaux rejetées par la station d'épuration de Marseillan, qui permet de maintenir le niveau d'eau favorable dans les différents milieux.

Le maintien de ces habitats est aujourd'hui l'un des principaux arguments justifiant le renforcement de la digue côté étang, qui est effectivement dégradée. Ce renforcement serait d'autant plus impératif que l'accroissement constaté des événements extrêmes, liée au changement climatique et donc du risque de multiplication des entrées d'eau saumâtre pourrait avoir des effets négatifs sur les différents milieux ciblés par des mesures de protection.

Une telle mesure peut paraître justifiée, compte tenu d'une logique politique générale qui vise à conserver « en l'état » les milieux naturels remarquables. Néanmoins, il y a quelque chose d'assez paradoxal à assurer la conservation de milieux dont le bon fonctionnement est intimement lié à la saisonnalité méditerranéenne avec succession d'inondations et d'assecs, en bloquant ces mécanismes naturels pour construire un système clos artificialisé, dont le fonctionnement serait assuré par le contrôle des entrées d'eaux principalement issues d'une station d'épuration. En matière de naturalité, qui demeure un objectif majeur de la conservation, il y aurait là une contradiction difficile à tenir.

D'autre part, on sait que le Lido de Thau, à l'instar des autres zones sableuses basses littorales, sera particulièrement soumis aux aléas liés au changement climatique, avec des effets potentiels considérables. Ils affecteront profondément les milieux naturels, dont on peut désormais considérer qu'ils s'inscrivent dans des dynamiques écologiques irréversibles transformant radicalement leurs structures et leur fonctionnement. Devons-nous accepter ces changements et accompagner l'émergence de néo-écosystèmes présentant des capacités d'adaptation et des « qualités naturelles » inédites ou chercher à préserver des états actuels sans doute remarquables, mais qui seront de plus en plus désaccordés de leur contexte écologique et donc non-durables, sauf au prix d'une artificialisation dont le coût ira toujours croissant ? Pour le conseil scientifique, seule la première option fait véritablement sens avec l'esprit qui doit animer la gestion conservatoire dans un monde irréversiblement changeant, où la promotion des facultés adaptatives des écosystèmes devient essentielle.

Du seul point de vue de la Nature, telle qu'elle est et non telle que nous souhaiterions qu'elle soit, le renforcement de la digue ne nous semble pas s'imposer, d'autant plus que, vu les conditions d'accès au secteur à renforcer obligeant à ouvrir une circulation adaptée aux machines nécessaires aux travaux, on ne peut exclure que ceux-ci puissent avoir des impacts contraires au maintien de l'état de conservation actuel de certains milieux naturels.

2) Avis sur la culture de la vigne et l'irrigation

La culture de la vigne sur les terrains sableux du Lido s'est imposée à la fin du XIX^{ème} siècle. Ces terrains présentaient en effet l'avantage d'être indemnes de phylloxera, raison qui a conduit également à l'installation du conservatoire mondial des ressources génétiques de la vigne sur le domaine de Vassal.

Les vignes de sable ont cependant l'inconvénient de n'avoir qu'un enracinement relativement superficiel, compte tenu de la présence d'une nappe d'eau douce que le biseau salé marin maintient à une faible profondeur. Les vignes sont également sensibles aux submersions par l'eau salée marine, ou saumâtre, ces dernières provoquées par les débordements de l'étang de Thau. L'INRA procède d'ailleurs au transfert de sa collection afin de la soustraire à ces risques et de protéger de manière durable cette biodiversité génétique exceptionnelle (près de 2300 variétés originaires du monde entier).

Ces particularités rendent la culture de plus en plus aléatoire compte tenu du changement climatique, qui se manifeste depuis quelques années par une élévation marquée des températures et de l'aridité, en particulier en fin de printemps et au début de l'été.

La société Grands Domaines du Littoral a donc sollicité l'autorisation d'irriguer au goutte à goutte les vignes qu'elle cultive sur les terrains du Conservatoire à partir du canal de circonvallation, alimenté par les eaux issues de la station d'épuration de Marseillan. Une pratique qu'elle met déjà en œuvre sur les vignes qu'elle exploite en propriété. Elle justifie également cette demande par le rôle que pourrait avoir l'irrigation dans le rabaissement du niveau du biseau salé.

D'autre part, elle appuie avec insistance le projet de renforcement des digues, craignant que l'accroissement du risque d'évènement climatiques extrêmes entraîne une multiplication des évènements de submersion par les eaux saumâtres de l'étang, préjudiciables à la culture.

La rencontre sur le terrain avec le gérant du domaine viticole nous a permis de mieux comprendre les intentions de la société Grands Domaines du Littoral. Celle-ci a parfaitement conscience des risques particulièrement élevés que la situation particulière du Lido fait peser sur l'activité viti-vinicole. Les replantations récentes sur ses propres terrains ont été justifiées dans une logique d'arbitrage entre risque et retour sur investissement : compte-tenu du temps minimal de celui-ci (une vingtaine d'années), le risque est jugé acceptable, pour peu que des mesures permettent l'atténuation de celui-là. C'est dans cette perspective que se situent les demandes d'irrigation sur la partie appartenant au conservatoire, autant que la pression mise sur la collectivité pour renforcer les digues, au nom de l'activité économique et de l'emploi.

La demande d'irrigation viserait à atténuer le risque d'un déficit hydrique majeur en fin de printemps - début d'été, qui pourrait affecter considérablement les récoltes, tant en quantité qu'en qualité. Il est indéniable que la situation particulière de ces vignes, qui ne peuvent compenser par un prélèvement en profondeur, les rend particulièrement sensibles à ce risque. La demande d'autorisation d'un apport à cette période, en goutte à goutte, technique limitant au minimum les quantités d'eau d'irrigation nécessaires, peut donc paraître tout à fait légitime. En revanche, dans ces conditions, l'argument de fonction du maintien du niveau du biseau salé n'est guère recevable, les quantités d'eau distribuées étant notoirement insuffisantes pour l'assurer.

Le problème est que cette requête vient en contradiction avec la stratégie générale du conservatoire, qui prohibe jusqu'ici l'irrigation sur ses terrains. Celle-ci est en effet considérée comme une forme d'artificialisation par trop contraire à sa mission d'intérêt général de préservation de la naturalité des espaces qu'il a acquis. On pourrait également arguer que les vignes présentes sur les terrains du Conservatoire ont été largement rentabilisées, et qu'il n'y a donc pas lieu de transgresser cette règle pour les maintenir artificiellement à leur niveau maximal de productivité. D'autre part, l'eau d'irrigation devrait être prélevée dans le canal de circonvallation, certes en aval des sites naturels dont le niveau d'eau est maintenu par cette même ressource. Il serait inconcevable que l'irrigation des vignes vienne contrecarrer cette fonction naturaliste.

Le Conseil scientifique estime cependant qu'il pourrait être possible d'autoriser la société des grands domaines du Littoral, compte tenu de la situation particulière du Lido, sous trois réserves essentielles :

1. Que le prélèvement ne soit opéré que sur la période allant de mi-juin à mi-juillet, celle la plus à risque, au goutte à goutte, et à un niveau minimal permettant juste d'éviter des évènements pouvant avoir un impact irréversible sur la récolte. Ce niveau, et les conditions climatiques justifiant l'irrigation, devraient être fixés en collaboration avec des experts compétents et reconnus pour leur indépendance.
2. Que ce prélèvement ne vienne en aucune façon contrecarrer la bonne gestion des niveaux d'eau dans les espaces naturels, qui doit être le critère exclusif de définition des quantités pouvant éventuellement être allouées à l'irrigation. Là encore la définition des indicateurs correspondant devrait être fixé en collaboration avec des experts compétents et reconnus pour leur indépendance.
3. Que cette autorisation ne soit accordée que pour un temps limité, deux ou trois ans, et que son renouvellement soit soumis à une évaluation de l'évolution des risques encourus. Si ceux-ci devaient devenir trop élevés, justifiant par exemple une augmentation significative des volumes à utiliser ou un allongement de la période d'irrigation, l'autorisation serait alors suspendue, le Conservatoire du Littoral n'ayant pas vocation à assurer une forme d'acharnement thérapeutique visant à perpétuer des formes d'activités agricoles condamnées par le changement irréversible du contexte climatique.

La question de la justification du renforcement des digues au nom de l'activité économique soulève quant à elle un problème plus général. Dans le cas d'espèce, il s'agit pour la collectivité gestionnaire de déterminer dans quelle mesure il est justifié d'investir au nom du soutien de l'activité économique et de l'emploi local. Compte-tenu du contexte économique et social local, ce critère est en effet déterminant dans les processus de prises de décisions locaux. Le conseil scientifique du conservatoire n'est pas forcément légitime pour évaluer ces décisions. En revanche, nous pouvons et nous devons signaler le fait que la fragilité géomorphologique et l'extrême sensibilité au changement climatique invitent plus encore que dans d'autres circonstances à situer l'action publique dans une perspective de moyen long/terme.

Ainsi, dans le cas de la viticulture, il convient de considérer que l'avenir de cette culture est tout sauf assuré sur le Lido. Les arbitrages directs et indirects la concernant ne pourront donc avoir qu'une portée à court, voire très court terme. C'est une réalité qui doit être intégrée dans les choix de gestion et d'aménagements à opérer.

3) La question de la décharge, enjeu principal de gestion

Le problème de la décharge, située au cœur du Lido est finalement apparu comme le principal problème à gérer, compte tenu des impacts potentiels d'une libération accidentelle des déchets, tant sur le plan des espaces naturels que pour des pans essentiels de l'économie locale (conchyliculture, pêche, tourisme balnéaire...).

Les terrains correspondants avaient été acquis par le Conservatoire, sans que celui-ci ait eu connaissance de son existence. Ils ont été rétrocédés à la collectivité, qui en est juridiquement responsable jusqu'à 2022. Les mesures de sécurisation prises jusqu'ici semblent avoir limité les nuisances et les problèmes. Mais il est à craindre qu'elles ne soient pas suffisantes en cas d'évènement majeur de submersion, quelle qu'en soit l'origine, qui pourrait avoir des conséquences dramatiques mais néanmoins difficiles à estimer vu le peu de connaissances sur les contenus et la dynamique de ce site d'enfouissement.

La protection de la décharge est un argument majeur justifiant le renforcement de la digue. Il est cependant à craindre que celle-ci ne constitue pas une précaution suffisante.

Pour le conseil scientifique, il serait de très loin préférable d'investir directement dans une stratégie de confinement renforcé plus sûre, directement autour de la décharge. Néanmoins, il est très douteux qu'elle soit parfaitement étanchéifiable. Il faudrait donc envisager dès maintenant la façon de purger complètement le site, même si nous avons bien conscience de l'extrême difficulté et des coûts considérables associés à une telle opération.

Conclusion

Le site du Lido de Thau est emblématique des questions que pose l'adaptation au changement climatique, dont il pourrait représenter un cas d'école. Formation géologique récente liée à une transgression éocène, il est géomorphologiquement instable. Cette fragilité est encore renforcée par l'appauvrissement des apports sédimentaires. Les mesures qui ont été prises pour tenter de les renforcer, rechargement massif en sable, installation d'un géotube en mer visant à atténuer l'effet de la houle semblent avoir produit des résultats significatifs. Néanmoins, leur capacité à faire face à des événements extrêmes dont la fréquence et l'intensité vont inévitablement s'accroître n'a pas été prouvée et semble douteuse.

De façon générale, la concentration d'activités et d'aménagements très structurants, voie ferrée, route, ganivelles, digues etc. contribuent à accentuer la tension entre une structure géologique par essence mouvante et une emprise humaine inscrite dans une volonté de fixité et de permanence des usages. Le changement climatique accentue irrémédiablement cette tension. Il devrait inviter à privilégier une stratégie de libre évolution du trait de côte autant que des milieux naturels.

Car il faut désormais accepter que nous ne puissions pas maintenir durablement notre approche de ce que devraient être les milieux et les usages en les réduisant à la situation du présent. Le site du Lido de Thau est un exemple de ces situations où il n'existe sans doute pas d'autre choix réaliste, y compris sur le plan économique et social, que d'accepter le changement et de donner la priorité à l'adaptation de nos regards et de nos pratiques. Accepter cette perspective et agir en conséquence n'est certes pas une décision facile et facilement justifiable auprès des citoyens. Le statut et les missions du Conservatoire lui font aujourd'hui obligation d'assumer en la matière une position de pionnier, qu'il convient d'apprendre à défendre auprès de ses partenaires gestionnaires qui, dans le meilleur des cas, sont conscients de cet impératif d'une stratégie à long terme mais considèrent souvent être contraints d'agir à court terme.

Le Président,
François LEGER

